Élections Sénatoriales - Fonctionnement des commissions municipales - Présence des fonctionnaires territoriaux à certaines réunions - Interpellation de M. TOURRAIN, Conseiller Municipal

 M. TOURRAIN: Je pense que le Conseil Municipal peut se réjouir de l'élection d'hier des trois Sénateurs, et je pense que tout le monde sera unanime pour leur adresser des félicitations, y compris M. le Maire.

Je voudrais faire également un rappel au règlement basé sur l'article 18 qui est celui traitant des commissions. Je me suis aperçu, lors d'une des premières commissions à laquelle j'assistais, que des membres de votre liste, Monsieur le Maire, participaient à ces réunions de commissions et j'ai posé la question au Président pour savoir s'il était possible que nous, de notre côté nous ayons des colistiers qui puissent y participer. La réponse a été positive et j'ai cru que la chose allait de soi, elle allait être étendue à d'autres commissions ; cela n'a pas été le cas, et en certaines occasions, les personnes que nous avions déléguées pour assister, sans voix délibérative évidemment...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela va de soi.

M. TOURRAIN: ...se sont trouvées refoulées. Je souhaiterais donc vous rencontrer, Monsieur le Maire, de façon à mettre au point cette question. Je pense que nous trouverons facilement un accord. Vous savez qu'à onze c'est très difficile de pouvoir s'informer valablement et correctement de toute la vie municipale. C'est la raison pour laquelle je vous demanderai, dans l'entretien que j'aurai avec vous, de bien vouloir accéder à une demande d'envoi d'observateurs dans les différentes commissions. C'est un premier point.

Deuxième point, j'ai remarqué dernièrement lors d'une incursion dans la salle des Conseillers Municipaux, que le groupe de la majorité était réuni et que se trouvaient là trois fonctionnaires municipaux.

Je voudrais savoir si vous autorisiez notre groupe à recevoir des fonctionnaires municipaux soit le soir, soit le samedi, soit le dimanche de façon à les entendre sur tel ou tel problème. Est-ce que c'est une règle, est-ce que c'est un droit ou est-ce que ça pourrait être un militantisme de leur part ? Je voudrais connaître votre sentiment sur ce point.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous remercie Monsieur TOURRAIN de ces deux questions. Sur la première je puis vous répondre tout de suite, mais ma porte vous reste ouverte, je serai très heureux de dialoguer avec vous y compris des récents résultats aux élections sénatoriales et vous expliquer en quoi ce type de scrutin n'est pas tellement démocratique. Donc nous pourrons bavarder à loisir, c'est simplement ce que je voulais indiquer pour que ce ne soit pas une fin de non-recevoir à cette sollicitation de venir me rencontrer.

Je puis répondre tout de suite à votre question concernant les commissions. J'ai demandé au responsable de chaque commission, donc au Vice-Président, de faire selon son gré, ou bien on élargit ces commissions, ou bien on les laisse entre élus. Certains de nos collègues adjoints souhaitent avoir davantage de commissaires et font appel aux membres de la majorité ou de l'opposition, bien entendu à ceux qui souhaitent intervenir. C'est là une très grande liberté laissée à chaque responsable de commission, si bien qu'il peut vous sembler bizarre que dans telle commission on ait élargi et que dans d'autres on dise on est bien entre nous, cela suffit.

Je ne veux pas interférer personnellement dans la conduite des commissions.

Quant aux fonctionnaires municipaux, je puis vous dire qu'ils ne participent ni de près ni de loin à des réunions du groupe de la majorité de cette assemblée. Il se peut que vous ayez assisté, ou que vous ayez surpris une commission, j'essaierai de savoir laquelle. Comme il s'agit de mon Adjointe Marguerite VIEILLE-MARCHISET, elle va vous répondre.

Je puis toutefois vous assurer de l'entière liberté des fonctionnaires municipaux par rapport aux élus, notamment aux élus de la majorité, il n'y a absolument rien à craindre de ce côté-là. Ma voisine étant visée, je lui cède la parole.

Mme VIEILLE-MARCHISET: Monsieur TOURRAIN, il est vrai qu'un samedi matin vous êtes entré dans la salle de la Municipalité et vous avez vu des élus et des fonctionnaires qui étaient réunis. C'était dans le cadre du projet de développement social des quartiers, il n'y avait que des adjoints parce que nous faisions les répartitions budgétaires des actions qui sont inscrites dans les projets de développement social des quartiers. Tout simplement, il n'y avait que les adjoints concernés par le DSQ.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE: Ce qui a pu vous faire croire qu'il s'agissait d'une réunion plus politique.

M. TOURRAIN : Je réponds très rapidement en félicitant les fonctionnaires de travailler le samedi, ça ne m'étonne pas, c'est leur disponibilité habituelle, je les en félicite.

Dont acte.